

I - TRANSACTION / VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 600 € pour les biens inférieurs à 30 000 €

- 7 % TTC sur le prix de vente compris entre 30 001 et 50 000 €
- 6 % TTC sur le prix de vente compris entre 50 001 et 100 000 €
- 5 % TTC sur le prix de vente compris entre 100 001 et 150 000 €
- 4 % TTC sur le prix de vente compris entre 150 001 et 449 999 €
- 5 % TTC forfaitaire à partir de 450 000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, donc le calcul des frais de notaire est calculé sur le net vendeur.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

II - SERVICES EXTERIEURS

LOCATION

En cas de réalisation d'une location meublée ou à titre de résidence principale, la rémunération TTC du mandataire sera de :

Honoraires à la charge exclusive du bailleur : (Visite(s) – Constitution du dossier – Rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Barème dégressif à partir 85 m².

Honoraires plafonnés à charge du locataire : (Visite(s) – Constitution du dossier – Rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Barème dégressif à partir de 85m².

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6 % TTC des sommes encaissées

Garantie Loyers Impayés : 2 % TTC des sommes encaissées.

ENTREPRISES ET COMMERCE

VENTE:

- 8% HT pour un prix de vente inférieur à 200 000 €
- 7% HT pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 600 000 €
- 6% HT pour un prix de vente compris entre 600 001 € et 1 000 000 €
- 5% HT pour un prix de vente supérieur à 1 000 001 €

Du prix accepté par le « mandant », majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération.

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur exclusivement

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX, LOCAUX INDUSTRIELS ET BUREAUX :

Bail professionnel et commercial

25 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 500 € HT.

Bail précaire

15 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 000 € HT

Ensemble des honoraires à la charge du preneur.

CESSION DE DROIT AU BAIL:

8% HT du prix accepté par le mandant, majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération, avec un minimum de 3 000 € HT. Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur

Nous informons notre aimable clientèle que nos propositions de services LOCATION / GESTION vous sont proposés en partenariat avec la SARL CONTI, la SARL ABIFA et en partenariat avec la SARL AAA.